

Compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2017

Budget Commune :

Le compte de gestion du budget de la commune de l'exercice 2016 a été visé et certifié conforme par le trésorier qui n'a émis aucune remarque ni réserve.

Pour l'ensemble de l'année 2016, le compte administratif affiche un excédent pour la section de fonctionnement de 78 256,09€. Pour la section investissement, un excédent de 39 478,09€. Compte tenu des opérations des années précédentes, l'ensemble des sections affiche un excédent de 117 734,18€. Cette somme est affectée en excédent du budget 2017.

Le budget communal de 2017 a été voté pour un total de 1 158 294,12€ répartis pour 614 911,23€ en fonctionnement et 543 382,89€ en investissement, compte tenu des reports du budget de l'an passé.

La part la plus importante de l'investissement sera consacrée à :

- Des travaux de voirie,
- La mise en sécurité des bâtiments,
- La fin des travaux engagés au cimetière,
- L'équipement numérique de l'école.

Le conseil a voté une hausse des taux limitée entre 0 et 2,5% selon la nature des taxes :

- le taux de la taxe d'habitation est fixé à 16,90% (16,50% en 2016),
- la taxe sur le foncier bâti est fixée à 8,2 % (8% en 2016),
- la taxe sur le foncier non bâti est fixée à 55% (inchangé par rapport à l'an passé),
- le taux relatif à la contribution foncière des entreprises est fixé à 28% (inchangé par rapport à l'an passé).

Cette évolution modérée est indispensable pour financer les réalisations qui améliorent la qualité de vie de chacun d'entre nous. Cette augmentation est aussi une des conséquences du retrait de l'Etat qui diminue les dotations allouées aux collectivités locales tout en augmentant leurs charges financières.

Vote du montant de la récompense scolaire.

Suite aux très faibles demandes, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire l'attribution du bon d'achat pour tout élève de la commune ayant obtenu un diplôme de fin d'étude en 2017.

Vote du tarif pour le remboursement des transports scolaires pour l'année 2017.

Devant l'incertitude du financement des transports scolaires par le département qui doit transférer cette compétence à la région en juillet 2017, le conseil a décidé de reporter la délibération qui permettait une participation à hauteur de 50% du coût de la carte de transports scolaires de la Drôme pour tout élève habitant la commune âgé de plus de 16 ans lui permettant de se rendre à son établissement scolaire secondaire limité à la Drôme.

Attribution de chèque cadeaux.

En fin d'année un chèque cadeau d'une valeur de 50€ sera remis au personnel.

Détermination du montant global de l'enveloppe destinée aux associations pour l'année 2017.

Le conseil définit à l'unanimité une enveloppe de 15 000€ à répartir par la commission des associations pour l'année 2017.

Réserve parlementaire 2017 : Equipements Numériques Ecole Vallon des Fontaines.

Le conseil décide de lancer la numérisation des classes de l'école en prévoyant l'achat de tablettes numériques pour les enfants ainsi que de vidéoprojecteurs associés à un tableau numérique pour les cours en salle. Le coût de ces nouveaux outils pédagogiques sera subventionné à 50% par la dotation parlementaire de la sénatrice Marie Pierre Monnier pour ces outils pédagogiques.

SDED : Raccordement individuel au réseau électrique

Il convient de réaliser un raccordement de réseau électrique d'environ 25m sur le domaine public jusqu'en limite de la parcelle pour alimenter une nouvelle construction située Chemin du Meynas. Le forfait communal est estimé à la somme de 1 845.01€ pour la réalisation de ces travaux. La commune ne peut supporter les charges liées à ses extensions de réseau et demande que le pétitionnaire prenne en charge les frais liés au forfait communal. Cette décision annule et remplace celle prise en séance du Conseil Municipal du 13 février 2017.